



ÉGALITÉ FEMMES HOMMES, UN NOUVEAU RYTHME, UNE NOUVELLE MÉTHODE

Après une décennie d'inaction et de stagnation, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault s'engage pleinement pour l'égalité femmes-hommes et le droit des femmes.

Bilan de la droite

- L'inaction de la droite a entraîné l'abrogation du délit de harcèlement sexuel, le 4 mai 2012. Conséquence : un vide juridique désastreux pour les victimes.
- La réforme des collectivités territoriales voulue par la droite en 2010 et abrogée depuis par la gauche instituait le Conseiller territorial. Conséquence évitée : une diminution forte du nombre de femmes élues.
- La réforme des retraites de 2010 rend plus difficile pour les femmes l'accès à la retraite à taux plein en raison du temps partiel ou des maternités.

Enjeux/chiffres

- Une femme est décédée tous les trois jours sous les coups de son conjoint, en 2011. Une femme sur cinq dit avoir déjà été victime d'une agression sexuelle.
- Les salaires des femmes sont de 26,9 % inférieurs à ceux des hommes, tout temps de travail confondus. Cet écart s'explique en partie par le temps partiel, occupé à 80 % par des femmes et par le type de poste occupé, dans les secteurs professionnels les plus précaires. Mais un écart de 9 % subsiste.
- 20,8 % de femmes dans les conseils d'administration du CAC 40 en 2011.
- 13,9 % de conseillères générales, 35 % de conseillères municipales, 13,8 % de maires femmes.

Le gouvernement agit

- > Mise en place d'un gouvernement paritaire et instauration d'un ministère aux Droits des femmes (mai 2012).
- > Un référent par cabinet ministériel pour l'égalité des droits (juin 2012).
- > Une conférence sociale pour discuter, notamment, de l'égalité professionnelle (juillet 2012).
- > Une nouvelle loi contre le harcèlement (août 2012).
- > Des abécédaires de l'égalité femme-homme pour les écoles (septembre 2012).
- > Le remboursement à 100 % de l'IVG (octobre 2012).
- > Un Comité interministériel sur les droits des femmes (novembre 2012).
- > Un décret qui renforce les obligations des entreprises de 50 salariés et plus : le gouvernement renforce les exigences vis-à-vis des entreprises en matière d'égalité professionnelle (décembre 2012), et en particulier d'égalité salariale.

Aller plus loin

- Un projet de loi-cadre est annoncé au printemps 2013 pour aboutir, enfin, à une égalité réelle entre femmes et hommes : procédure de contrôle resserrée par laquelle les entreprises qui n'envverront pas leur plan d'égalité professionnelle se verront averties. La loi de 2010 est désormais appliquée, les premières entreprises ont été sanctionnées ces dernières semaines.